



Mairie de La Cadière d'Azur

Modalités et inscriptions à l'ALSH des mercredis et vacances scolaires année 2023/2024.

A retourner avant le 15 juin 2023 au service des affaires scolaires 11 rue de la République ouvert au public du lundi au jeudi de 7h45 à 12h ou par mail à

affaires.scolaires@lacadieredazur.fr

- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte (un dossier complet doit être renseigné en totalité et les pièces demandés doivent être fournies en totalité par la famille)
- La famille doit être à jour des paiements de toutes les factures pour une validation d'inscription. (Factures impayées = inscription de l'enfant impossible à la rentrée pour les services péri et extra scolaires)

La famille doit impérativement renseigner la fiche d'inscription et joindre les documents demandés ci-dessous :

- Photocopie de la carte d'identité ou passeport du responsable financier (1 et 2)
- Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus 2022 (indiquant le N° fiscal de référence et le nombre de parts.
- Attestation CAF

Inscription à l'ALSH des mercredis et/ou vacances scolaires année 2023/2024

Nom et prénom du responsable légal et financier (1) :

Nom et prénom du responsable légal et financier (2) :

Adresse :

.....

Tel mobile responsable (1) :Tel pro :

.....

Mail responsable (1) :

.....

Tel mobile responsable (1) :Tel pro :

.....

Mail responsable (2) :



Mairie de La Cadière d'Azur

Inscription à l'ALSH des mercredis (minimum 2 mercredis par mois sauf en juillet) :

Septembre 2023 : 06 13 20 27 **Octobre 2023** : 04 11 18

Novembre 2023 : 08 15 22 29 **Décembre 2023** : 06 13 20

Janvier 2024 : 10 17 24 31 **Février 2024** : 07 14 21

Mars 2024 : 13 20 27 **Avril 2024** : 03 10 17

Mai 2024 : 15 22 29 **Juin 2024**: 05 12 19 26

Juillet 2024 : 03

Situation familiale Vie commune Séparé(e) Seul(e)

Garde alternée oui non

Organisation de la garde alternée (faire des fiches séparées si facturation séparée) :

En cas de séparation les règlements de facture sont effectués par :

Père Mère Les deux (dans ce cas merci de vous rapprocher du service des affaires scolaires par mail :

affaires.scolaires@lacadieredazur.fr

Date :

Signature du ou des représentants légaux



Mairie de La Cadière d'Azur

Inscription à l'ALSH des vacances :

Octobre 2023 : Semaine 1 (du 23/10/23 au 27/10/23)

Semaine 2 (du 30/10/23 au 03/11/23)

Février 2024 : Semaine 1 (du 26/02/24 au 01/03/24) Semaine 2 (du 04/03/24 au 08/03/24)

Avril 2024 : Semaine 1 (du 22/04/24 au 26/04/24) Semaine 2 (du 29/04/24 au 3/05/24)

Été 2024 :

Semaine 1 du lundi 08/07/24 au vendredi 12/07/24:

lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Semaine 2 du lundi 15/07/24 au vendredi 19/07/24 :

lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Semaine 3 du lundi 22/07/24 au vendredi 26/07/24 :

lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Semaine 3 du lundi 29/07/24 au vendredi 02/08/24 :

lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Semaine 4 du lundi 05/08/24 au vendredi 09/08/24 :

lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Semaine 5 du lundi 12/08/24 au vendredi 16/08/24 :

lundi mardi mercredi vendredi

Situation familiale Vie commune Séparé(e) Seul(e)

Garde alternée oui non

Organisation de la garde alternée (faire des fiches séparées si facturation séparée) :

En cas de séparation les règlements de facture sont effectués par :

Père Mère Les deux (dans ce cas merci de vous rapprocher du service des affaires scolaires par mail :

affaires.scolaires@lacadieredazur.fr

Date :

Signature du ou des représentants légaux